



**MAIRIE DE
CAZOULS D'HERAULT
34120**

Cazouls d'Hérault, le 24 février 2015

Réunion du 16 janvier 2015 sur le PLU

Présents parmi le conseil municipal :

Henry Sanchez, Maire de Cazouls d'Hérault,
Haude Vigneron, 1^{ère} adjointe,
Julie Sarrut, 2^{ème} adjointe,
Paul Rousse, 3^{ème} adjoint,
Udo Kirchner, Conseiller municipal,
Cécile Marchal, Conseillère municipale,
Caroline Larmée, Conseillère municipale

Présents parmi les propriétaires :

Mr et Mme Hernandez, leurs enfants Sophie et Jérémy
Mr et Mme Catalan,
Régine Sanchez,
Jack Rubio,
Béatrice Lebarbanchon,
Jean-Claude Séguéla,
Mr Olive et Mme Pailhé,
Mr et Mme Pages,
Francette Clanet

Mesdames et messieurs,

Nous vous remercions vivement d'avoir été nombreux à participer à la réunion du 16 janvier 2015 portant sur le PLU et l'aménagement du Champ de l'Aire.

Lors de cette réunion, nous vous avons fait part des problématiques concernant le dossier. Après diverses réunions auprès de différents services de l'état, il s'avère que la décision finale d'instruire appartient au service des risques, service à l'origine du règlement du PPRI s'appliquant au secteur SUE-C, et dont votre terrain fait parti.

Ainsi, nous devons nous baser sur cette réglementation qui stipule :

- La construction de maisons groupées sur une bande de 50m le long de la route de la Grange
- La construction d'une maison individuelle par unité foncière existante (soit 11 maisons au moment de l'approbation du PPRI)

Le futur projet devra composer un ensemble urbain cohérent et en liaison avec le village.

Le plan de masse présenté lors de la réunion résume ces préconisations mais ne constitue pas la réalité du futur projet.

Afin que notre cabinet d'étude Atelier E puisse définir un plan d'aménagement abouti et cohérent, nous avons besoin de l'approbation de tous les propriétaires, sans quoi aucun projet ne pourra aboutir.

Nous vous proposons de bien vouloir remplir ce coupon afin de confirmer votre position vis à vis du projet, et de nous le retourner avant le 31 janvier 2015.

.....
Je soussigné(e) Nom :

Prénom :

Accepte les principes urbains devant être appliqués au Champ de l'Aire dans le cadre du PPRI et du PLU

N'accepte pas les principes urbains devant être appliqués au Champ de l'Aire, dans le cadre du PPRI et du PLU.

Signature :